

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision n° 2019-12 du 23 avril 2019 portant labellisation d'un centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie (CLIP²) adulte et pédiatrique

NOR : SSAX1930206S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu l'appel à candidatures 2019 intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique CLIP² 2019-2024 »;

Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par l'assistance publique des hôpitaux de Marseille (AP-HM), établissement public de santé, dont le siège est situé 80, rue Brochier, 13354 Marseille Cedex 05, organisme de rattachement du centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte et pédiatrique tel que décrit à l'article 1^{er} ci-après;

Vu l'avis du comité international d'évaluation scientifique,

Décide :

Article 1^{er}

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions et à tenir les engagements prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique (CLIP²) 2019-2024 », le centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte et pédiatrique dont le site principal et les sites partenaires sont les suivants :

site principal adulte :

– centre d'essais précoces en cancérologie de Marseille (hôpital La Timone, AP-HM, Marseille);

site principal pédiatrique :

– service d'hématologie, oncologie et immunologie pédiatrique (hôpital de La Timone enfants, AP-HM, Marseille);

sites partenaires :

– service de dermatologie et cancérologie cutanée (hôpital La Timone, AP-HM, Marseille);

– service d'oncologie digestive et hépato-gastro-entérologie (hôpital La Timone, AP-HM, Marseille);

– service d'oncologie médicale (hôpital La Timone, AP-HM, Marseille);

– service d'oncologie multidisciplinaire et innovations thérapeutiques (hôpital Nord, AP-HM, Marseille);

– service de neuro-oncologie (hôpital La Timone, AP-HM, Marseille);

– service d'hématologie et thérapie cellulaire (hôpital La Conception, AP-HM, Marseille);

– service d'hépatogastro-entérologie 2 (hôpital La Timone, AP-HM, Marseille);

– service de médecine nucléaire (hôpital La Timone, AP-HM, Marseille),

est labellisé par l'INCa.

Article 2

La labellisation est accordée à compter de la notification de la présente décision pour une durée expirant le 30 juin 2024.

Article 3

La présente décision est publiée sur le *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et la liste des centres labellisés est diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 23 avril 2019, en deux exemplaires.

Le président,
NORBERT IFRAH